

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Date : JEUDI 4 AVRIL 2019

Année scolaire : **2018 - 2019**
Numéro de séance : **5**
Date de transmission de la convocation aux membres : **22 mars 2019**
1^{ère} convocation (oui/non) : **OUI**
2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Présidente : **Eliane LONGEVILLE**
Secrétaire de séance : **Jean-Yves SANCHEZ-OPERIOL, Principal adjoint**
Quorum (13 ou 16) : **13**
Nombre de présents : **14**

Ordre du jour

I – Fonctionnement général

1. Calendrier de fin d'année

II – Vie pédagogique et éducative

1. DNB – Epreuve orale session 2019 : modalités
2. Action « Silence, on lit »
3. Séjour à Paris pour les élèves de l'option Ecole du Spectateur

III – Vie budgétaire et financière

1. Compte financier 2018
2. DBM
3. Convention d'objectifs CDC

IV – Questions diverses

Point sur les travaux du Département de Charente Maritime pour 2019

Annexes :

- Annexe 1 : Calendrier de fin d'année**
Annexe 2 : DNB – Epreuve orale session 2019 : modalités
Annexe 3 : Compte financier 2018
Annexe 4 : DBM

PRESENCE au CONSEIL

Séance du Jeudi 4 avril 2019

| Qualité | Titulaires | | | | Suppléants | | | |
|-------------------------------|--|---------------------|----------|----------|--------------|-------------|----------|----------|
| | Nom – Prénom | P [x] | A [x] | E [x] | Nom - Prénom | P [x] | A [x] | E [x] |
| ADMINISTRATION | Chef d'établissement | Mme LONGEVILLE | X | | | | | |
| | Proviseur ou principal adjoint | M. SANCHEZ-OPERIOL | X | | | | | |
| | Adjointe Gestionnaire | Mme CAMPS | X | | | | | |
| | C.P.E. | Mme CORBET | | X | X | | | |
| | Directeur adjoint de la SEGPA | | | | | | | |
| ELUS LOCAUX | Collectivité de Rattachement | Mme VERGNON | | X | X | | | |
| | | M. QUILLET | | X | X | | | |
| | Groupement de communes | M. GAILLARD | | X | X | | | |
| | Commune siège | Mme DEVAUX RIBOT | | X | X | | | |
| PERSONNALITE QUALIFIEE | | Mme MATHIEU | X | | | | | |
| PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT | Personnel d'enseignement | M. BRONDEAU | | X | X | | | |
| | | Mme FORTUNEL | | X | X | Mme ROTEN | X | |
| | | M. GUYON | X | | | | | |
| | | M. NOTTEBART | | X | X | | | |
| | | Mme PAIREL | X | | | | | |
| | | M. PROU | | X | X | | | |
| | Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé | Mme PENAUD | X | | | | | |
| | | Mme BOUYER | X | | | | | |
| PARENTS D'ELEVES et ELEVES | Parents d'élèves | Mme CORMOULS-HOULES | X | | | | | |
| | | Mme RIVET | | X | X | | | |
| | | M. MASON | X | | | | | |
| | | Mme CANARD | | X | X | M. LAILLIER | X | |
| | | Mme CLOIX | X | | | | | |
| | | M. BEAUDOUIN | X | | | | | |
| | Elèves | M. DOMMANGET | | X | X | | | |
| | | Mme PELTIER | | X | X | | | |

[x] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Préambule

Madame la Principale ouvre la séance à 18 heures. Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Madame la Principale présente Monsieur MATHIEU, Agent comptable, et le remercie de sa présence.

Madame la Principale présente les excuses de Monsieur QUILLET et de Madame VERGNON, représentants du Conseil Départemental et de Madame DEVAUX-RIBOT, représentante de la municipalité.

M. SANCHEZ-OPERIOL, Principal adjoint, assure le secrétariat de séance.

Le procès verbal du Conseil d'Administration du 11 février 2019, ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Madame la Principale présente l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

Elle propose de compléter la partie pédagogique et éducative par une information sur le séjour à Paris, la partie financière par deux points supplémentaires : une DBM pour vote, une information sur la subvention octroyée par la CDC et la convention d'objectifs correspondante.

I – Fonctionnement général

1. Calendrier de fin d'année scolaire

II – Vie pédagogique et éducative

1. DNB - Epreuve orale session 2019 : modalités
2. Action « Silence, on lit »
3. Séjour à Paris pour les élèves de l'option Ecole du Spectateur

III – Vie budgétaire et financière

1. Compte financier 2018
2. DBM
3. Subvention de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Point sur les travaux du Département de Charente Maritime pour 2019

L'ordre du jour ainsi complété est adopté à l'unanimité.

I - Fonctionnement général

1. Calendrier de fin d'année (annexe 1)

Madame la Principale présente pour information le calendrier de fin d'année. Ce calendrier, porté à la connaissance de l'ensemble des personnels par affichage, sera complété par la suite au fur et à mesure de l'arrivée des nouvelles informations.

Madame la Principale propose que la dernière semaine après les épreuves du DNB (du 1er au 5 juillet 2019) soit consacrée comme l'an passé à des activités artistiques, culturelles et sportives : ateliers, visites, rencontres sportives..., mais également à des temps de travail et de réflexion pour la préparation de la rentrée 2019 et des travaux en équipes (projet d'établissement).

Le calendrier proposé recueille l'approbation des membres présents.

18 h 05 : départ de Mmes BOUYER et PENAUD, représentantes des personnels ATOSS (12 votants).

II – Vie pédagogique et éducative

1. DNB – Epreuve orale session 2019 : modalités (annexe 2)

Madame la Principale précise les modalités retenues en conseil pédagogique pour le passage de l'épreuve orale de soutenance d'un projet au DNB session 2019 ; pour l'essentiel, ce sont les mêmes que l'an passé.

Chaque élève débutera par une présentation en 5 minutes du projet abordé dans l'année de troisième ou de quatrième ; ce projet concernera un EPI, le Parcours Avenir, le Parcours Citoyen, le Parcours Educatif et Santé ou le Parcours Education Artistique et Culturelle ou histoire de l'art.

La date arrêtée pour l'épreuve est le **mercredi 12 juin 2019** (matinée banalisée pour le passage de l'épreuve d'examen ; les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} n'auront pas cours ce matin là).

Les élèves de 3^{ème} devront préciser à leur professeur principal le projet choisi pour l'épreuve au DNB : la **date limite est fixée au vendredi 10 mai 2019**. Le sujet retenu peut avoir été traité dans un autre niveau du cycle 4 (5^{ème} ou 4^{ème}). En cas d'absence d'un élève, une épreuve de rattrapage sera organisée avant les épreuves écrites du DNB.

Madame la Principale explique que ces modalités, approuvées par le Conseil d'Administration, seront communiquées aux élèves et aux familles.

Madame la Principale demande aux membres du Conseil d'Administration l'approbation de ces modalités ainsi que de la date retenue.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

18 h 30: retour de Mmes BOUYER et PENAUD, représentantes des personnels ATOSS (14 votants).

2. Action « Silence, on lit »

Madame la Principale rappelle que cette action a été mise en place à la rentrée des vacances de la Toussaint : un quart d'heure chaque semaine est consacré à un temps de lecture pour l'ensemble des élèves et des personnels.

Cette action permet d'instaurer un temps de calme dans la classe propice à la mise au travail.

Déjà, un premier bilan positif peut être effectué par le constat d'une meilleure concentration des élèves et donc un bénéfice pour les apprentissages.

Une représentante des parents d'élèves souligne les retours positifs émis par les parents et l'accueil favorable à cette action. Des élèves se groupent pour former des clubs de lecture/écriture.

3. Séjour à Paris pour les élèves de l'option « Ecole du Spectateur »

Madame la Principale informe les membres du Conseil d'Administration que le séjour à Paris, prévu en février 2019, est déplacé en juin : du **mercredi 5 au vendredi 7 juin 2019** du fait de difficultés de réservation des spectacles pour le voyageur.

III – Vie budgétaire et financière

1. Compte financier 2018 (annexe 3)

Madame la Principale donne la parole à Monsieur Christophe MATHIEU, Agent comptable du collège Les Salières.

A. **Compte Financier :**

Monsieur Christophe MATHIEU, Agent Comptable, présente le compte financier 2018 et s'appuie pour cela sur le document qui a été adressé précédemment à tous les membres du conseil d'administration.

Rappel : le Compte Financier est un document qui rend compte de l'exécution du budget de l'année précédente (2018) conformément aux principes de prévision et d'autorisation qui ont prévalu au vote de ce dernier.

L'ordonnateur en est Madame la Principale du collège et le réalisateur en est Monsieur l'Agent Comptable.

Le budget général est partagé en 3 services (AP, VE et ALO). A cela s'ajoutent les services spéciaux (Restauration et hébergement, Bourses nationales).

Le total des dépenses et des recettes fait apparaître un résultat négatif de 12 248,81 €. (- 3 826,99 € sur les services généraux et - 8 421,82 € sur le service Restauration et Hébergement).

Dépenses de fonctionnement : 274 898,93 € (+ 11 % par rapport aux dépenses prévues).

Jusqu'en 2015, beaucoup de petites dépenses de maintenance étaient prises en charge par le CD17 mais ce n'est plus le cas. Les dépenses de viabilisation ont également augmenté en raison des coûts et des nombreuses pannes de chauffage et, pour la restauration de pannes de matériels en particulier à la plonge.

En ce qui concerne le SRH, il faut noter l'augmentation des denrées achetées de l'ordre de 8 %.

Fonds de roulement = 98 666,02 € - Équivalent en jours de fonctionnement = 77 (- 13 jours).

Besoin en fonds de roulement = -17 096,47 €.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation demande comment on peut expliquer ce déficit de 12 000 €.

Cette somme représente 2,6 % du budget total. **Monsieur l'Agent comptable** explique que ce déficit est dû à l'ensemble des réalisations effectuées et aux multiples remplacements de matériel en restauration.

Il précise que l'ensemble des établissements de l'agence comptable subissent un déficit. Si les travaux effectués sont bénéfiques pour le collège, il convient de continuer à surveiller certaines dépenses (affranchissement et téléphone). Il n'en demeure pas moins que les pistes d'économie deviennent de plus en plus minces au fil des années.

En ce qui concerne les recouvrements, il faut compter 1 an pour récupérer les paiements en retard. L'île de Ré connaît beaucoup de travailleurs saisonniers et nous constatons que, pour une partie des créances, les paiements sont effectués en fonction des périodes de travail.

Le paiement en ligne de la demi pension est encore peu utilisé, il faudra ajouter une information dans les dossiers d'inscription et de réinscription.

Un représentant des parents d'élèves demande si les fonds de réserve sont rémunérés. L'agent comptable répond que ce n'est plus possible depuis 10 ans. Le paiement des voyages est toujours problématique pour certaines familles. Nous les encourageons à déposer des dossiers d'aide auprès des communes de l'île de Ré.

19 h : départ de Madame MATHIEU, personnalité qualifiée (13 votants).

Monsieur l'Agent Comptable conclut que la situation financière du Collège peut à nouveau être qualifiée de très saine mais qu'il faudra surveiller l'évolution du déficit.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte financier est adopté SANS RÉSERVE par le conseil d'administration.

B. Compte financier 2018, affectation des résultats :

Madame la Principale propose de conserver l'affectation des réserves disponibles ainsi qu'elles apparaissent sur le compte financier 2018 :

- 3 826,99 euros pour le service général
- 8 421,82 euros pour le service restauration hébergement

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2. DBM pour vote : prélèvement sur fonds de roulement

Un prélèvement sur fonds de roulement est demandé afin de faire face à des dépenses importantes : fuel et gaz, ordures ménagères. **Madame la Gestionnaire** explique le coût exponentiel de l'enlèvement des ordures ménagères. Celles-ci sont facturées dorénavant au poids ; cette augmentation n'avait pas été prévue dans le budget prévisionnel car l'information n'était pas connue au moment de la confection du budget.

Un représentant des parents d'élèves fait remarquer qu'il faudrait réunir un groupe de travail pour réfléchir à la diminution des déchets ménagers.

Par ailleurs, en janvier, nous nous sommes aperçus d'une consommation importante en fuel expliquée par des pannes régulières et par une correction de la régulation du chauffage qui permet une meilleure température au réfectoire ainsi que dans les salles de cours mal chauffées jusqu'ici.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation ne comprend pas l'utilité de la DBM qui représente un total de 20 000 euros prélevés sur les fonds de réserve alors que des sommes avaient été prévues dans le budget prévisionnel.

Madame la Gestionnaire répond que ces dépenses sont à la fois conjoncturelles (fuites, travaux réalisés dans le collège) et structurelles en ce qui concerne les ordures ménagères.

Monsieur l'Agent comptable précise que la ligne budgétaire est prévue et que le prélèvement sur les fonds de réserve n'aura pas de conséquence sur les résultats de l'exercice 2019.

Un représentant des parents d'élèves s'interroge sur la livraison de la chaudière à bois.

Il lui est répondu que celle-ci est toujours prévue pour la prochaine saison de chauffe. La construction devrait commencer fin juin.

Devant l'absence de remarques, **Madame la Principale** propose de passer au vote.

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 0

3. Subvention de la CDC

Madame la Principale informe les membres du Conseil d'Administration de l'attribution d'une subvention de 15 500 euros pour les actions culture, prévention et sport pour l'année 2019 et d'une subvention de 2 000 euros pour l'Association Sportive du collège. Elle remercie la Communauté de Communes.

Elle rappelle qu'une convention d'objectifs est établie et signée par les représentants de la CDC et du collège ; elle précise les principaux éléments de cette convention : objectifs, durée, montant et modalités de versement de la subvention, obligations pour le collège.

Point sur les travaux engagés par le département 17 pour 2019 :

En l'absence de Madame VERGNON, représentante du département de Charente Maritime, **Madame la Principale** intervient sur les travaux prévus en 2019 :

1. Internat : à ce jour, son ouverture est prévue à la rentrée 2021 ; le collège n'a toujours pas reçu l'avant projet. Un concours d'architecture doit être ouvert prochainement. En ce qui concerne la fréquentation de cet internat, nous avons une section sportive et une option sportive qui peuvent accueillir des élèves extérieurs à l'île de Ré. Il nous reste à construire un projet d'établissement en phase avec ce projet d'internat.
2. Volets roulants : les travaux ont débuté en 2014 ; il est prévu qu'ils soient achevés cet été.
3. Nettoyage des façades.
4. Portail côté entrée élèves : la motorisation du portail devait être réalisée fin mars 2019, elle est reportée après les vacances de printemps.
5. Goélands : le fauconnier effaroucheur interviendra pendant les vacances de printemps et son intervention durera jusqu'au 31 mai 2019.
6. Aire de jeux : à l'automne 2019. (135 000 €).
7. **Madame la Principale** rappelle la venue de Monsieur Dominique QUERE, Délégué académique au numérique éducatif au Rectorat de Poitiers le jeudi 7 mars 2019 au collège. L'ensemble des personnels et les représentants des parents d'élèves étaient invités à assister à cette information. Au cours de cette réunion d'information sur le numérique, Monsieur QUERE a évoqué l'installation de bornes WIFI nécessaires au bon fonctionnement des matériels suivants : tablettes pour les élèves et les enseignants, ordinateurs portables. Il a répondu aux interrogations et aux préoccupations des personnes présentes à cette réunion. La décision d'une implantation de bornes WI FI ne nécessite pas un vote du Conseil d'Administration mais une information à l'égard des membres de cette instance. Monsieur QUERE a également proposé de revenir en fin d'année scolaire pour une seconde intervention.
Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation demande si nous avons d'autres informations sur la technologie LI-FI. **Madame la Principale** répond qu'elle posera la question à Monsieur QUERE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 07.

Le Secrétaire :



Jean-Yves SANCHEZ-OPERIOL

La Présidente :



Eliane LONGEVILLE